

Ville de  
**MONTGERON**

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°24/64**  
**Admission de titres de recettes en non-valeur**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois du mois de septembre à 19h30,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 13 septembre 2024, s'est réuni en  
séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Le Maire, soussigné,  
certifie que le compte-  
rendu de la présente  
délibération a été affiché  
dans les délais légaux.

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY,  
Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, Mme RAUNIER, M. KNAFO,  
M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET,  
Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, M. SOUMARE (à partir de la  
délibération n°24/69), M. LE MEUR, Mme GUERY, M. HACKERT,  
Mme BILLEBAULT, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON  
M. LEROY ayant donné procuration à M. NOEL  
Mme PLECHOT ayant donné procuration à M. FERRIER  
Mme NOURRY ayant donné procuration à Mme NICOLAS  
Mme BENZARTI ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB  
Mme TOUCHON ayant donné procuration à M. KNAFO  
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme RAUNIER  
Mme CIEPLINSKI ayant donné procuration à Mme BILLEBAULT  
Mme NADJI ayant donné procuration à M. VEYRAT

Absents :

M. LE TADIC  
M. SALL  
M. SOUMARE jusqu'à la délibération n°24/68  
M. CROS



Mme GUERY a été élue secrétaire de séance

**OBJET : ADMISSION DE TITRES DE RECETTES EN NON-VALEUR**

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction codificatrice n°11-022-M0 du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu les demandes d'admission en non-valeur de titres de recettes établie en date du 24/10/2023 par Monsieur Patrick LEGUY, Comptable public, n°5860160133, au titre de 2023, n°6774541833 et n°7125342233 au titre de 2024 pour des montants respectifs de 10 763,11 €, 7 083,96 € et 23 000€,

Considérant que l'ensemble des poursuites diligentées par la Direction Générale des Finances Publiques n'a pu aboutir,

Considérant la nécessité d'apurer les comptes de la collectivité pour répondre à l'objectif de la sincérité budgétaire,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 18 septembre 2024,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**Abstentions :** M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. MILOSEVIC

**PRONONCE** L'admission en non-valeur des titres de recettes conformément aux demandes du Comptable public pour un montant total de 40 847,07€ au titre des exercices 2023 et 2024.

**DIT** Que la dépense est imputée sur les crédits prévus à cet effet dans le budget de l'exercice en cours.

**DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
 SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE YERRES  
 2 RUE DU STADE  
 91330 YERRES  
 Tél : 01-69-49-70-00  
 Courriel : sgc.yerres@dgfip.finances.gouv.fr

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **10500 - MONTGERON**

Numéro de la liste 5860160133

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A YERRES, le 24 oct. 2023

Le Comptable Public

Patrick LEGUY

SGC de Yerres  
 2 rue du stade  
 91330 YERRES

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	10 763,11 €	
6542	0,00 €	
Total	10 763,11 €	

A Le  
 ( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir élargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

SGC de YERRES  
2 RUE DU STADE

91330 YERRES

Collectivité : 10500 - MONTGERON

N° de la liste : 6774541833

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A YERRES le 04 juillet 2024

Fabrice LESAUT

Comptable Public

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	7 083,96 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>7 083,96 €</b>	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

SGC de YERRES  
2 RUE DU STADE

91330 YERRES

Collectivité : 10500 - MONTGERON

N° de la liste : 7125342233

Le présent état est établi en application de l'article 10 de la loi n° 2015-1785 du 28 décembre 2015 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique.

Le présent état est établi en application de l'article 10 de la loi n° 2015-1785 du 28 décembre 2015 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique.

Le Comptable Public



Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	23 000,00 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>23 000,00 €</b>	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.